

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Rapport de présentation

Conseil Municipal – 24 juin 2019

LE RESULTAT GLOBAL (1)

Le compte administratif 2018 est marqué par la grande nouveauté que représente la contractualisation avec l'Etat, avec un plafond de dépenses de fonctionnement à ne pas dépasser. En Juin 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur ce dispositif de contractualisation en s'engageant à respecter un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (2) de + 1.35 % par an sur les exercices 2018, 2019 et 2020. L'objectif a été respecté par la Ville pour cette première année de contrat.

Par ailleurs, l'exercice 2018 voit, une nouvelle fois, le résultat de clôture hors report se stabiliser pour s'élever à 9 M€ contre 9.2 M€ en 2017. Avec l'intégration des restes à réaliser, le résultat global est de 3.9 M€ contre 5.3 M€ en 2017.

Le compte administratif 2018, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées par la ville sur un exercice budgétaire, se caractérise cette année par :

- un bon résultat de la section de fonctionnement, qui passe de 6.8 M€ en 2017 à 8.5 M€ en 2018, conséquence notamment de la maîtrise des dépenses de fonctionnement,

- une progression de l'autofinancement (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement après déduction de l'annuité de la dette) qui atteint 8.5 M€ en 2018 contre 6.5 M€ en 2017

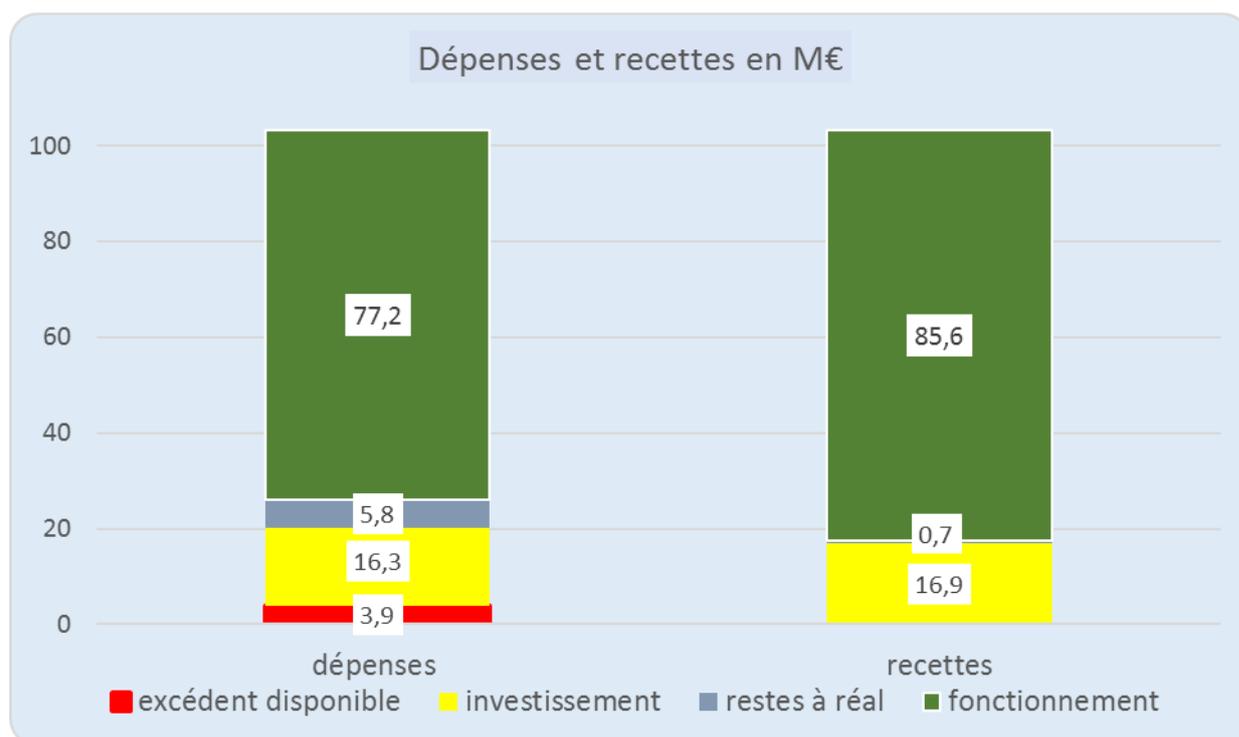
- des dépenses d'équipement en forte progression de 18 % qui se situent à 12.2 M€

- l'absence de recours à l'emprunt pour financer nos dépenses d'équipement

EN €	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>SOLDE</u>
REALISATIONS EXERCICE 2018	93 546 678.71	100 176 684.42	6 630 005.71
FONCTIONNEMENT	77 182 056.78	85 644 977.40	8 462 920.62
INVESTISSEMENT	16 364 621.93	14 531 707.02	- 1 832 914.91
RESULTATS REPORTES N-1		2 369 126.64	2 369 126.64
FONCTIONNEMENT		0	0
INVESTISSEMENT		2 369 126.64	2 369 126.64
RESULTAT DE CLOTURE			8 999 132.35
RESTES A REALISER			
FONCTIONNEMENT			
INVESTISSEMENT	5 794 691.29	719 855.97	- 5 074 835.32
RESULTAT GLOBAL			3 924 297.03

(1) Mouvements réels et ordre

(2) Périmètre des dépenses réelles de fonctionnement contractualisées : chapitres 011 + 012 + 65 + 66 + 67 - 013

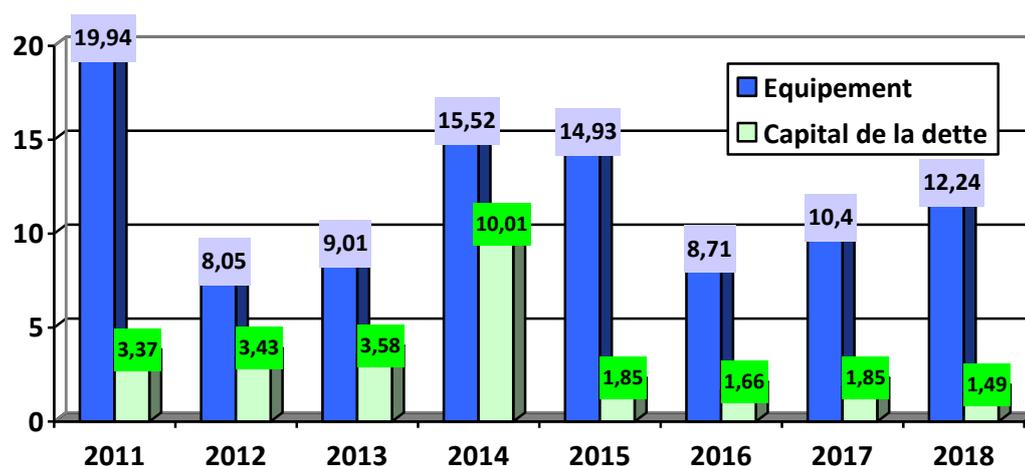


LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Trois natures de dépenses composent la section d'investissement du compte administratif :

- les dépenses d'équipement (études, acquisitions diverses, aménagements de terrains, travaux...) mandatées sur l'exercice et les dépenses d'équipement engagées et non mandatées (soit les restes à réaliser),
- les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et les écritures budgétaires sur l'emprunt assorti d'un tirage ligne de trésorerie),
- les dépenses d'ordre (essentiellement la neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement).

Evolution des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette (en M€) :



I – Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2018 sont de 15 062 538.51 € et sont constituées :

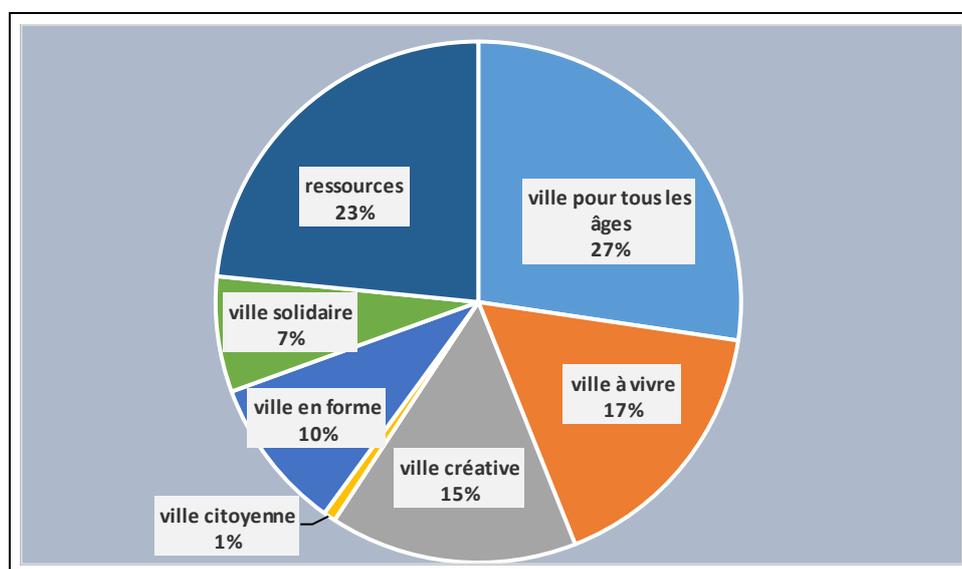
- des dépenses d'équipement : 12 243 874.09 € (81 % des dépenses réelles)
- des dépenses financières : 2 818 664.42 € (19 % des dépenses réelles)

I.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT: 12 243 874.09 €

EXERCICE	PREVISION	REALISATION	TAUX DE REALISATION	RESTES A REALISER
2018	18 842 525 €	12 243 874€	65 %	5 794 691 €
Pour mémoire 2017	16 686 099 €	10 404 149 €	62 %	5 127 817 €

Le taux de réalisation 2018 des prévisions budgétaires votées est en progression à 65 %. Par ailleurs, en intégrant les restes à réaliser (opérations engagées mais non encore mandatées), le taux de réalisation s'élève à 96 % (contre 93 % en 2017).

Les dépenses d'équipement se répartissent comme suit dans les différents secteurs d'intervention de la collectivité :



▪ **UNE VILLE POUR TOUS LES AGES** **3 349 694 €**

Dont:

- Travaux entretien des divers groupes scolaires	691 019 €
- Travaux école élémentaire Bourran.....	272 286 €
- Lancement de l'opération Ecole Marcelin Berthelot.....	108 630 €
- Travaux d'aménagement extérieur divers groupes scolaires.....	202 547 €
- Maison de la petite Enfance Simone Veil.....	1 834 762 €
- Travaux entretien divers structures jeunesse (Centre loisirs, MJC).....	136 701 €

▪ **UNE VILLE A VIVRE** **2 036 644 €**

Dont:

- Travaux d'aménagement et entretien des espaces verts sur Domaine Public communal (parcs, jardins, cours d'école...)	668 190 €
- Travaux et équipements divers d'entretien et modernisation de l'éclairage public	988 814 €
- Acquisition du 47 cours d'Ornano.....	253 913 €
- Equipements/mobiliers urbains Parcs et squares	48 877 €

▪ **UNE VILLE CREATIVE** **1 863 616 €**

Dont:

- Restructuration de la Maison Carrée d'Arzac en vue de l'installation du nouveau conservatoire et travaux du conservatoire du Parc	1 423 040 €
- Travaux Conservatoire de Capeyron	107 789 €
- Réfection des loges du Pin Galant	142 255 €

▪ UNE VILLE EN FORME	1 157 608 €
Dont:	
- Travaux salles de sports et gymnases	148 526 €
- Travaux stade nautique, tennis la Roseraie, équipement multisports.....	549 348 €
- Equipements sportifs (gymnase Jean Macé, stades, stade nautique, piscine)	192 164 €
- Subvention Girondins de Bordeaux pour réalisation d'un terrain de hockey	200 000 €
▪ UNE VILLE CITOYENNE	91 908 €
- Achat d'horodateurs.....	
	91 908 €
▪ UNE VILLE SOLIDAIRE	877 331 €
Dont:	
- logement social, aides au secteur locatif	425 952 €
- Honoraires concours et maîtrise d'oeuvre Maison des Habitants Arlac, Chemin Long et La Glacière.....	313 791 €
▪ RESSOURCES	2 867 074 €
Dont:	
- Attribution de compensation d'investissement, révisions niveau de services 2017....	247 740 €
- isolation du centre technique municipal.....	346 058 €
- Travaux divers bâtiments communaux.....	399 805 €
- Matériel et mobilier pour bâtiments communaux.....	345 072 €
- Acquisition / renouvellement véhicules divers.....	247 687 €

En rétrospective les dépenses d'équipement réalisées se situent comme suit :

2008-2013	74 545 317 €
Taux réalisation moyen Sur la période	55,73 %

2014-2019 *	78 299 481 €
Taux réalisation moyen sur la période	62 %

* Avec un taux de réalisation 2019 estimé à 62 %.

On constate donc un niveau de dépenses d'équipement en progression de 5 % sur la période 2014-2019 par rapport à la période précédente. Cette évolution est notable au moment où l'observatoire des finances et de la gestion publique locale note que « pour les dépenses d'équipement, la période 2014-2018 se situe à 15 % en deçà des niveaux observés sur la mandature 2008 et – 8 % en deçà de celle de 2001 ».

I.2 LES RESTES A REALISER : 5 794 691 €

Ils sont constitués des restes à payer au 31/12/2018, c'est-à-dire des dépenses engagées sur les crédits votés mais non encore mandatées à la fin de l'exercice, dont parmi les plus significatifs :

- Travaux Conservatoires du Parc, de Capeyron, de la maison carrée.....	1 643 691 €
- Frais d'étude et travaux MDH de Chemin Long, Arlac et la Glacière.....	350 147 €
- Construction Maison de la petite Enfance.....	249 751 €
- Acquisition de divers véhicules.....	146 081 €
- Divers reports concernant les équipements sportifs.....	402 607 €
- Travaux de génie civil avenue du Truc.....	142 725 €
- Remboursement de travaux d'éclairage public réalisés par Bordeaux Métropole.....	245 000 €
- Géoréférencement des réseaux d'éclairage public.....	170 772 €

I.3 LES CHARGES FINANCIERES : 2 818 664.42 €

- Remboursement du Capital :	2 818 664 €
(1 485 331 € hors crédit revolving du compte 16449)	

Le remboursement du capital de la dette est constitué de :

- Dette classique :	1 459 943 €
- Dette auprès de la caisse d'allocations familiales :	25 388 €
- Flux revolving (<i>constatés en dépenses et recettes</i>) :	1 333 333 €

L'amortissement annuel du remboursement du capital de la dette (hors crédit revolving) est en diminution de 24 % : le compte 1641 « remboursement de capital auprès des banques » passe de 1.48 M€ à 1.13 M€. Cette évolution s'explique par l'extinction d'un emprunt important en 2017.

L'encours de dette au 31 décembre 2017 s'établissait à 7.8 M€. Au cours de l'exercice 2018 la commune n'a pas fait appel au financement par l'emprunt, aussi l'encours de dette baisse de 19 % pour atteindre atteint 6.3 M€ au 31 décembre 2018.

La capacité de désendettement de la commune, déjà inférieure à 1 an en 2017, continue donc à se situer à un niveau très favorable. La baisse de l'encours de la dette conjuguée à la progression de 20 % de l'épargne brute porte la capacité de désendettement à 8 mois, témoignant d'une excellente situation financière. La moyenne des communes de 30 000 à 100 000 habitants est de 5.1 ans (source : Territoires et Finances – Association des Maires de France et la Banque Postale - novembre 2018).

	2014	2015	2016	2017	2018
Encours de la dette au 31/12 en M€	11.36	11.26	9.60	7.79	6.31
Epargne brute en M€	11.94	9.49	6.69	8.42	10.03
Capacité de désendettement : Encours de la dette / Epargne brute	1 an	1.2 an	1.4 an	11 mois	8 mois

II – Les recettes réelles d'investissement

EXERCICE 2018	PREVISION	REALISATION	TAUX REALISAT°	RESTES A REALISER
Subventions (chapitre 13)	1 178 719 €	1 013 216 €	86 %	536 934 €
Dotations (chapitre 10 sauf 1068)	1 551 716 €	2 343 916 €	151 %	-
Emprunt sf gestion active cpte 1644	2 350 000 €	-	0 %	-
Autres recettes	282 922 €	138 561 €	49 %	182 922 €
TOTAL	5 363 357 €	3 495 693 €	65 %	719 855 €

➤ Les dotations et fonds divers (hors 1068): 2 343 916 €

- Fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) 1 410 321 €
(1 105 139 € en 2017).

Son montant est fonction du volume et de la nature des dépenses d'équipement de l'exercice N-1. Ce dispositif permet aux collectivités locales de récupérer la TVA acquittée sur leurs dépenses d'équipement de l'année N-1 à un taux fixé par l'Etat (16.404 %).

- Taxe d'aménagement 933 595 €
(759 010 € en 2017).

Bordeaux Métropole reverse les taxes d'aménagement perçues sur le territoire de la commune sous la forme d'un financement correspondant à 1/7 du coût des équipements communaux nets du FCTVA et des subventions perçues (sur la base du CA de l'année N-1).

➤ Les subventions : 1 013 216 €

Dont essentiellement :

▪ **Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC)**

Dispositif par le biais duquel le Département soutient les dépenses d'équipement des communes. L'enveloppe globale départementale a ainsi été répartie entre les 33 cantons et les montants suivants ont été alloués à la Ville par les conseillers départementaux au titre du :

- CANTON I 90 457 €
 Ce fonds a participé au financement des travaux de création de 3 classes à l'école primaire Jean Macé, à la rénovation de la salle des fêtes de Capeyron, à la réhabilitation du conservatoire de musique de Capeyron et au remplacement du praticable de gymnastique de la salle Léo Lagrange.

- CANTON II 56 990 €
 Ce fonds a participé au financement de l'acquisition de véhicule de portage de repas à domicile, des travaux de mise en conformité des logements temporaires du Burck et à la modernisation du réseau d'éclairage public de la résidence du Burck.

- **Cinéma :**
 - Cinélia : 34 047 €
- **Conservatoire :**
 - DRAC (Etat) – Tranche 2 : 200 000 €
- **Réhabilitation de l'Ecole Maternelle du Burck :**
 - ETAT (Fond de soutien à l'investissent public local) : 45 811 €
- **Extension et Réhabilitation de l'Ecole Maternelle de Cabiran :**
 - ETAT (Fond de soutien à l'investissent public local) : Solde..... 122 535 €
- **Maison de la petite enfance Simone Veil :**
 - CONSEIL DEPARTEMENTAL: Acompte.....3 996 €
 - BORDEAUX METROPOLE : Acompte.....380 000 €
- **Chauffage Brettes :**
 - ETAT : (Fond de soutien à l'investissent public local) : Acompte..... 79 380 €

➤ **Pas de financement par l'emprunt en 2018.**

L'exercice 2018 se caractérisant par un autofinancement important il n'y a pas de recours à l'emprunt pour financer le programme d'équipement.

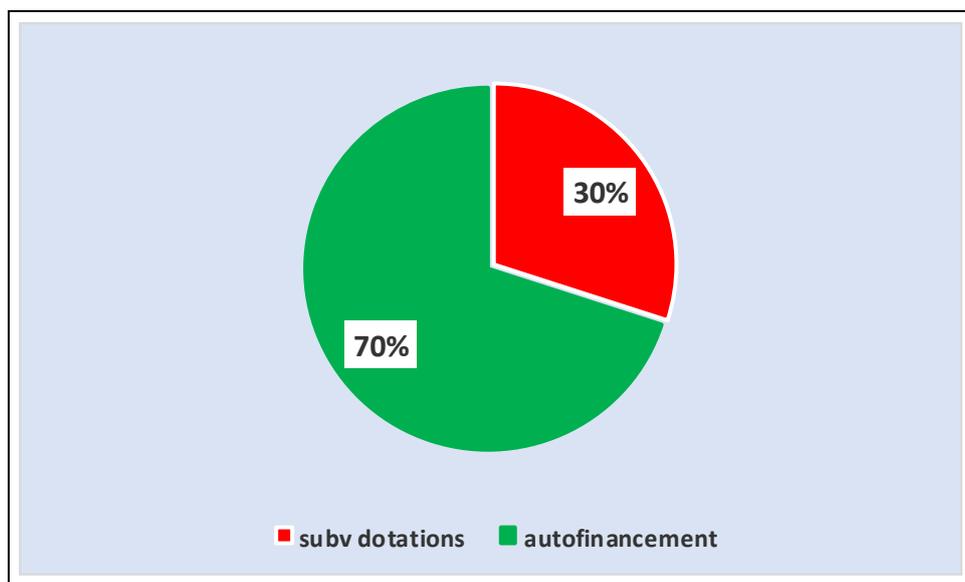
LES RESTES A REALISER : 719 856 €

Constitués des recettes engagées non recouvrées au 31/12/2018, dont parmi les plus significatives :

- Subventions à percevoir au titre des travaux du Conservatoire..... 260 900 €
- Fonds de concours divers de Bordeaux Métropole pour travaux éclairage public : 338 336 €
- remboursement avance de trésorerie ADSI :100 000 €

Le financement des dépenses d'équipement 2018 :

Couvertes en totalité par de l'autofinancement et des subventions reçues, sans recours à l'emprunt.



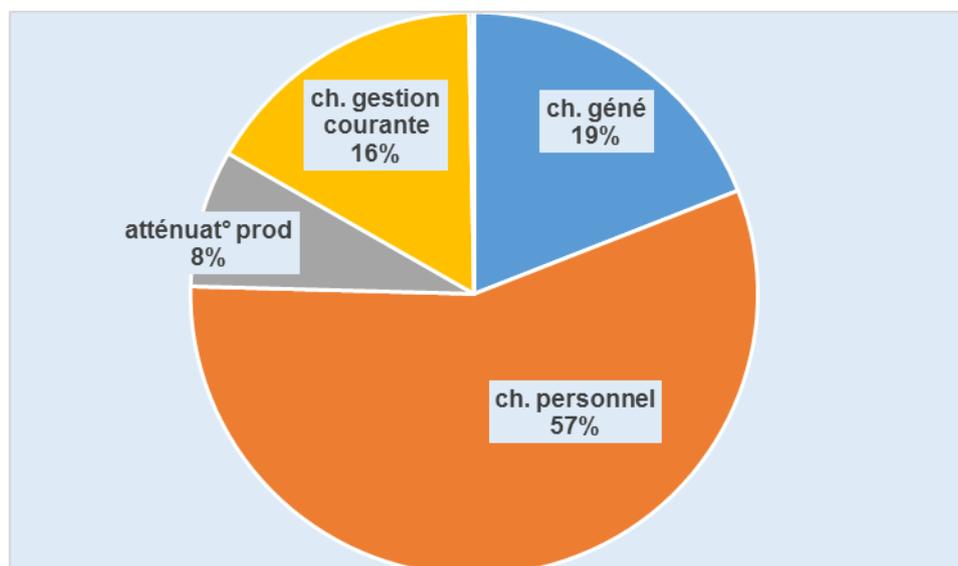
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Les dépenses réelles de fonctionnement

Chap	Libellés	Voté 2018	Réalisé 2018	Taux de réalisation	Poids du chapitre	Réalisation 2017	Evolution 2017-2018
011	charges générales	14 654 625,47	14 139 506,63	96%	19%	14 053 490,59	0,61%
012	charges de personnel	43 037 732,00	41 908 390,07	97%	56%	41 731 928,24	0,42%
014	atténuations de produits	6 038 734,00	5 864 742,00	97%	8%	5 857 690,00	0,12%
65	charges gestion courante	12 314 744,00	12 180 791,46	99%	16%	12 557 610,99	-3,00%
66	charges financières	225 000,00	171 608,57	76%	0%	235 118,45	-27,01%
67	charges exceptionnelles	52 700,00	45 888,89	87%	0%	45 831,12	0,13%
	TOTAL dépenses réelles	76 323 535,47	74 310 927,62	97%	100%	74 481 669,39	-0,23%

On constate une légère diminution des dépenses réelles de fonctionnement (-0.23 %), la faible croissance des chapitres 011, 012 et 014 étant compensée par la baisse des chapitres 65 et 66. Aussi, pour la première année d'exécution du contrat, l'objectif d'évolution des dépenses de 1.35 % fixée par le dispositif de contractualisation (pour les chapitres 011 – 012 – 65 – 66 -67) est pleinement et largement respecté. Pour mémoire le contrat porte sur les années 2018 à 2020.

Présentation des dépenses réelles par nature



I.1 Les charges à caractère général: 14 139 507 €

Elles sont en progression modérée de + 0.6 % (soit moins de 100 000 € d'augmentation) par rapport à 2017. Les efforts poursuivis depuis plusieurs années permettent de maîtriser les différents postes budgétaires (politique d'achat, renégociation tarifs des fluides, extinction de l'éclairage public la nuit...). Représentant 19 % des charges globales de fonctionnement, elles correspondent aux frais de fonctionnement des services, aux coûts d'entretien des bâtiments, des équipements et du domaine public ainsi qu'aux prestations et achats liés aux activités déployées pour les services à la population.

Parmi les charges à caractère général les plus importantes on peut citer :

- Achats de prestations de service : 3 900 497 € (3 851 338 € en 2017)
Repas SIVU ; activités CLSH –séjours vacances et Classes découvertes
- Fluides - électricité / eau / gaz / chauffage urbain : 2 257 839 € (2 272 082 € en 2017)
- Travaux, fournitures d'entretien bâtiments, voies et réseaux : 973 935 € (1 052 358 € en 2017)
- Maintenance équipements / entretien équipements mobiliers: 1 442 268 € (1 574 361 € en 2017)

I.2 Les charges de personnel : 41 908 390 €

Elles connaissent également une progression très modérée par rapport au CA 2017 : + 0.4 % soit + 176 462 €.

Les éléments notables de l'exercice sont :

- La fin du dispositif des contrats aidés par l'Etat : 24 personnes ont été accueillies au sein des services sous contrat aidé au cours de l'année 2017. Ce sont seulement 7 personnes qui ont pu achever leur contrat sur l'année 2018.
- Le Glissement Vieillesse Technicité (dit GVT: avancements d'échelon, de grade et promotion interne), qui se situe autour des 130 000 €, et qui intègre l'effet en année pleine de l'avancement d'échelon à cadencement unique, ainsi que les nouvelles règles adoptées par la Ville en matière de ratios d'avancement de grade.
- La refonte du régime indemnitaire : mise en place d'un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, et de l'engagement professionnel (Rifseep), (170 000 €).
- L'augmentation de la participation de la Ville pour les agents de catégorie C suite à l'augmentation des taux de cotisation de la garantie maintien de salaire et complémentaire santé pour un montant de 38 500 €.
- Le rétablissement du jour de carence pour la maladie dont l'impact financier est estimé à - 71 000€.
- La baisse des charges patronales (- 400 000€).

I.3 Les autres charges de gestion courante : 12 180 791 €

En diminution de 3 % (-376 819 €) principalement du fait d'un réajustement conjoncturel de la subvention 2018 versée au CCAS, subvention qui a été revue à la hausse en BP 2019 avec un montant voté de 3.6 M€).

Parmi les plus significatives :

- Les subventions et participations versées :
 - Subventions de fonctionnement aux associations : 5 312 380 € (+ 7 363 € par rapport à 2017)
 - Subvention de fonctionnement Centre Communal d'Action Sociale : 3 200 000 € (- 400 000 € par rapport à 2017). Cette évolution de la subvention au CCAS a été possible sans conséquence pour le niveau et la qualité de service car le CCAS avait au 31 décembre 2017 un excédent de 838 659 €.
 - Subvention de fonctionnement à la SEM Mérignac Gestion Equipement (MGE) : 2 233 421 € (+ 27 678 € par rapport à 2017)
- Les indemnités, cotisations retraite, frais de mission et de formation des élus : 721 156 € + 177 224 par rapport à 2017 du fait d'une régularisation entre la Ville et Bordeaux Métropole.
- La subvention d'équilibre budget annexe – restaurant d'entreprise : 291 020 € (- 14 588 € par rapport à 2017)
- La contribution obligatoire versée à l'école privée Sainte Marie : 184 121 € (- 442 € par rapport à 2017)

I.4 Les charges financières : 171 609 €

Les intérêts de la dette sont en baisse de - 27% par rapport à 2017. Cette dépense est répartie entre :

- Les intérêts de la dette réglés à l'échéance 186 630 €
- Les taux, fixes et variables, se sont maintenus à un niveau particulièrement bas en 2018. Par ailleurs, comme l'encours diminue, le montant des frais financiers se réduit.
- Les Intérêts Courus Non Echus - 15 247 €

Evolution des intérêts de la dette (en K€)



I.5 Les atténuations de produits : 5 864 742 €

Elles sont constituées :

- Du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)
Institué par la loi de finances 2012, il vise à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes au profit d'intercommunalités et communes moins favorisées.

Pour 2018, le montant du FPIC mis à la charge du territoire communautaire contributeur est de 14.7 M€ répartis entre Bordeaux Métropole (8.4 M€) et ses communes membres (6.3 M€) dont 0.65 M€ à la charge de Mérignac. On observe donc une baisse significative du prélèvement pour la commune car la répartition du FPIC entre Bordeaux Métropole et ses communes membres se fait en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF).

Ce CIF est impacté par les dépenses de transfert N-2. Aussi, le CIF 2018 est impacté par le cycle 1 de la mutualisation (2016) et par les transferts de compétences 2016. Du fait de l'importance du cycle 1 de la mutualisation, le FPIC à la charge de la Métropole progresse à compter de 2018 de près de 13 % alors que le FPIC à la charge des communes diminue à dûe concurrence.

C'est dans cette perspective que la répartition de droit commun du FPIC a été maintenue dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité délibéré en 2015 par Bordeaux Métropole

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FPIC	69 925	172 779	323 720	423 514	623 961	779 079	646 008
Evolution par rapport à N-1		147,09%	87,36%	30,83%	47,33%	24,86%	-17,08%

- De l'attribution de compensation
Suite aux différents transferts de compétence opérés dans le cadre de la loi MAPTAM et à la constitution des services communs, l'attribution de compensation est devenue négative. Ainsi l'attribution de compensation jusque-là perçue en recettes (sur chapitre 73) devient une dépense de la section de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole (payée sur le chapitre 014).

Elle s'élève pour 2018 à : 6 407 976 € ainsi calculée

AC 2017 (versement à Bordeaux métropole)	6.13 M€
Transfert espaces publics et RNS au 1^{er} janvier 2018	0.28 M€
AC 2018 suite transfert de compétences et réajustement des transferts antérieurs	6.41 M€ se répartissant comme suit : > 5.22 M€ en fonctionnement > 1.19 M€ en investissement

I.5 Les charges à caractère exceptionnel : 45 889 €

Elles comprennent :

- des titres annulés sur exercices antérieurs dont le montant est variable d'un exercice à l'autre. Ils représentent un montant de 24 679 € en 2018

- des dépenses dites exceptionnelles pour le reste comme le versement de bourses dans le cadre de « projets initiatives jeunes ».

II – Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont stables, en apparence, par rapport à 2017 (+ 0,77 %). Toutefois le montant d'une cession d'un montant de 0.8 M€ réalisée en 2017, la parcelle ER 138 Bellevue Ouest, vient troubler la comparaison entre 2017 et 2018. Hors recette de cession, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1.7 %.

Chap	Libellés	Voté 2018	Réalisé 2018	Taux de réalisation	Poids du chapitre	Réalisation 2017	Evolution 2017-2018
70	produits services	3 855 677,00	4 084 636,06	106%	5%	4 415 091,63	-7,48%
73	impôts et taxes	66 686 711,00	67 750 171,10	102%	80%	66 414 575,23	2,01%
74	dotations, subventions	10 745 893,00	10 837 883,25	101%	13%	10 794 945,07	0,40%
75	produits gestion courante	390 566,00	465 324,77	119%	1%	505 811,17	-8,00%
013	atténuations de charges	480 000,00	662 987,83	138%	1%	611 178,71	8,48%
76	produits financiers	60 000,00	377 055,86	628%	0%	81 304,84	363,76%
77	produits exceptionnels	43 000,00	164 835,11	383%	0%	878 369,99	-81,23%
	TOTAL recettes réelles	82 261 847,00	84 342 893,98	103%	100%	83 701 276,64	0,77%

II.1 Produits des Services : 4 084 636 €

Ils sont en diminution de 7.48 % par rapport à l'année passée soit – 331 000 € qui s'explique par un remboursement de Bordeaux Métropole (suite à des avances faites par la commune dans le cadre de mise en place de la mutualisation) en baisse de 514 430 €. Après retraitement de cet élément les recettes progressent de 183 973 € soit + 4.5 %.

Ils correspondent principalement à la participation des usagers aux prestations utilisées :

- **Secteur scolaire et périscolaire** **2 585 551 €**
2 460 994 € en 2017 €.
- **Secteur social** **614 516 €**
597 173 € en 2017.
- **Secteur sportif** **247 730 €**
300 487 € en 2017.
- **Secteur culturel** **219 987 €**
218 419 € en 2017.

▪ **Autres recettes diverses**..... **418 420 €**

838 019 € en 2017, en baisse du fait du poste « remboursement de Bordeaux Métropole ».

- Remboursement par les budgets annexes (Cimetière et Restaurant d'entreprise) des frais de personnel mis à disposition par le budget principal176 828 €
- Redevances d'occupation et recettes d'utilisation du domaine public..... 60 298 €

II.2 Dotations et subventions (hors compensations fiscales de l'Etat)*: 9 245 465 €
(9 251 257 € en 2017)

*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau situé sur la page précédente soit 10 837 883 € et 9 245 465 € s'explique par la non prise en compte des compensations fiscales (1 592 418 €) intégrées au paragraphe relatif aux impôts et taxes.

Elles sont au même niveau que sur l'exercice 2017 avec une baisse de la DGF beaucoup moins marquée que les années précédentes. Ce poste comprend :

↳ **Participations de l'Etat : 5 310 469 €**

Elles sont en baisse de 4.6 % par rapport à 2017 soit – 257 130 imputable à la baisse de la DGF. Parmi les dotations les plus significatives :

- **Dotation Globale de Fonctionnement**..... **4 965 857 €**

Principale dotation de l'Etat aux collectivités locales, elle évolue de – 3.6 % soit (-187 656 €) par rapport à 2017. On assiste donc à une baisse moins significative de la DGF que les années précédentes : nous avons perdu, par exemple, 1.12 M€ entre 2016 et 2017.

- **Fonds d'amorçage au titre des nouveaux rythmes scolaires**..... **261 400 €**

↳ **Participation Caisse d'Allocations Familiales : 3 833 605 €**

3 478 162 € en 2017 soit + 355 443 € du fait de régularisations du contrat enfance jeunesse pour 286 849 €.

Au titre des : Contrat Enfance Jeunesse - Contrat territorial global - Participation au prix de journée des crèches et au fonctionnement des lieux d'accueil enfants parents et relais d'assistantes maternelles – Participation au prix de journée des ALSH - Centres loisirs - Activités périscolaires TAP- Activités sports vacances.

↳ **Participation Fonds Européens : 60 000 €**

47 375 € en 2017. Il s'agit essentiellement de la participation au financement des postes de référents P.L.I.E mis à disposition de la Ville dans le cadre du fonds social européen FSE.

II.3 Impôts, Taxes et Compensations fiscales : 69 342 589 €*

*le différentiel entre le montant figurant sur le tableau situé sur la page précédente soit 67 750 171 € et 69 342 589 € s'explique par l'intégration des compensations fiscales (1 592 418 € provenant des articles 74834 et 74835 qui sont comptabilisées en dotations).

Elles sont en augmentation de + 2,04 % (+ 1.4 M€) par rapport à 2017.

➤ FISCALITE DIRECTE ELARGIE (fiscalité directe + compensations fiscales + DSM) 62 761 668 € (+ 1.5 M€ par rapport à 2017)

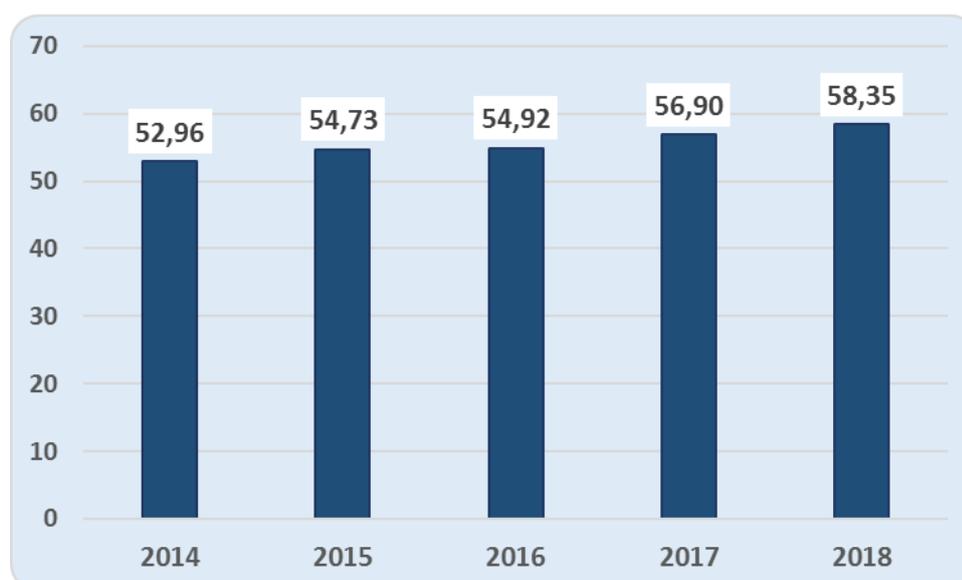
▪ Contributions directes locales (compte 73111): 58 348 429 €

56 903 355 € en 2017.

Le produit des « impôts ménages » progresse de 2.5 % soit + 1.44 M€ par rapport à 2017 compte tenu de la croissance des bases fiscales (les taux de fiscalité restant inchangés).

□ Rôle général 2018.....	58 150 128 €
⌘ <u>Taxe d'habitation (yc majoration résidence secondaire 128 259 €)</u> (38.57 % du produit)	22 510 999 €
⌘ <u>Taxe foncier bâti</u>	35 381 562 €
(60.97 % du produit)	
⌘ <u>Taxe foncier non bâti</u>	257 567 €
(0.46 % du produit)	
□ Rôles supplémentaires.....	198 301 €

Produits de la fiscalité directe locale (en M€)



▪ **Compensations fiscales (chapitre 74 / comptes 74834 - 74835) : 1 592 418€**

1 543 688 € en 2017.

Elles correspondent à la compensation de mesures d'exonérations consenties par l'Etat sur l'exercice N-1. Elles sont en progression de 3.1 % soit + 48 730 €. On note la fin de la compensation taxe professionnelle qui s'éteignait progressivement. Par ailleurs la progression est normale et suit celle des bases.

- Taxe d'habitation.....	1 468 273 €
<i>(2017 pour mémoire: 1 402 758 €)</i>	
- Taxes foncières	124 145 €
<i>(2017 pour mémoire : 123 094 €)</i>	
- Taxe professionnelle.....	- €
<i>(2017 pour mémoire :: 17 836 €)</i>	

▪ **Dotations Communautaires (compte 7322): 2 820 822 €**

2 845 142 € en 2017.

- Dotation de solidarité métropolitaine (DSM).....	2 820 822 €
--	-------------

➤ **FISCALITE INDIRECTE : 6 461 750 €**

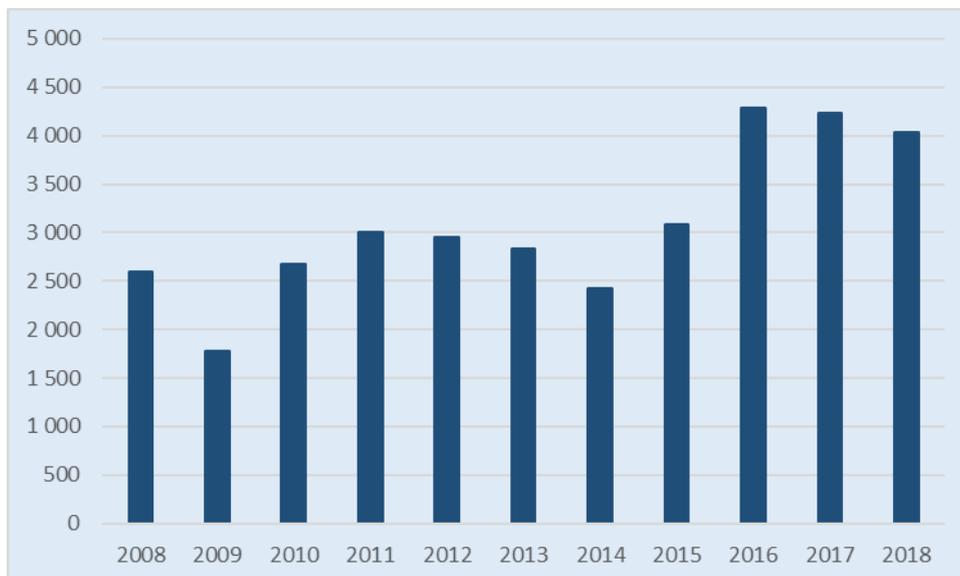
6 666 084 € en 2017. Soit – 204 334 € lié à la baisse des droits de mutations.

Parmi les taxes les plus significatives :

▪ **Taxe additionnelle aux droits de mutation.....4 033 921 €**

Diminution de 4.8 % par rapport à 2017 (- 201 706 €). Toutefois on constate que les droits de mutations, même en diminution depuis 2016, restent à un niveau élevé :

Droits de mutations en K€



▪ **Taxe sur l'électricité**.....1 485 069 €
1 481 613 € en 2017.

▪ **Taxe locale sur la publicité extérieure** 848 650 €
840 372 € en 2017.

II.4 Autres Produits de Gestion Courante : 465 325 € dont :

- Revenus des immeubles..... 231 696 €
275 118 € en 2017.

- Redevance d'affermage par la S.E.M. Mérignac Gestion Equipement pour le Pin Galant.....156 639 €
154 549 € en 2017.

II.5 Atténuation de charges : 662 988 €

611 178 € en 2017.

Correspondent aux remboursements des traitements des agents municipaux en congés longue maladie, accidents de travail dans le cadre du contrat groupe.

II.6 Les produits financiers : 377 055 €

81 305 € en 2017.

Ce sont les dividendes sur nos actions ou parts sociales. A noter principalement :

- Dividendes 2018 sur actions – SA Aéroport de Bordeaux..... 376 307 €

2018 est une année exceptionnelle : en 2017 la ville avait perçu 81 266 €. La Ville détient 1.5% du capital de la SA Aéroport de Bordeaux Mérignac représentant 2 220 actions acquises en 2007 pour une valeur nominale unitaire de 1 € soit 2 220 €.

II.7 Les Produits Exceptionnels : 164 835 €

878 370 € en 2017.

En 2017 la commune avait encaissé 795 432 € de cessions immobilières dont principalement la cession de la Parcelle « ER 138 Bellevue ouest » pour 768 900 €. Peu de choses de notable cette année : remboursements d'assurance suite à des sinistres, annulations de mandats sur exercice antérieurs.

En conclusion le bilan financier du compte administratif 2018 peut être synthétisé comme suit :

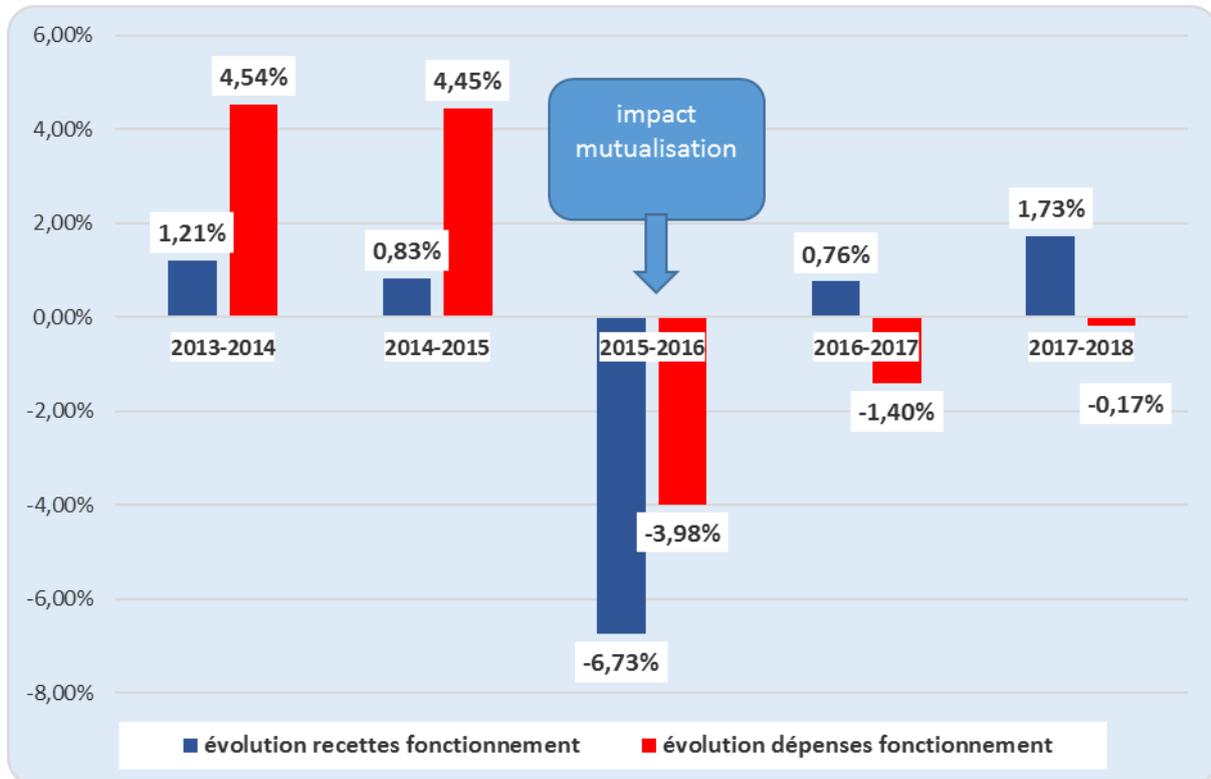
- une épargne de gestion (hors remboursement de dette) en progression de 18 %
- une épargne nette (ou autofinancement) en progression de 30 %
- une croissance de 17 % de nos dépenses d'équipement
- pas de recours à l'emprunt et un encours de dette à 6.3 M€ au 31/12/2018
- un ratio de désendettement de 8 mois.

Les chiffres clés de notre situation financière :

en K€	2014	2015	2016*	2017	2018
Produits fonctionnement courant	87 496	88 221	82 280	82 906	84 340
- Charges fonctionnement courant	75 102	78 446	75 322	74 265	74 139
= Epargne de gestion	12 394	9 775	6 957	8 641	10 201
- Intérêts de la Dette	458	284	262	217	171
= Epargne brute	11 936	9 490	6 696	8 424	10 030
- Capital de la Dette	2 722	1 839	1 661	1 854	1 485
= Epargne nette	9 214	7 652	5 034	6 570	8 544
Les dépenses d'équipement	22 841	14 992	8 825	10 404	12 244
Emprunt finançant les dépenses d'équipement	0	1 675	0	13	0
La capacité de désendettement	1 an	1,2 an	1,4 an	11 mois	8 mois
L'encours de la dette au 31/12	11 360	11 260	9 600	7 790	6 310

* A noter l'impact de la mutualisation à compter de 2016 qui s'est traduit par une baisse des recettes et des dépenses de fonctionnement liée à l'évolution de l'attribution de compensation et des chapitres 011 et 012.

Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement : on constate, depuis la seconde année consécutive, la fin de l'effet ciseau, soit une croissance plus rapide des recettes que des dépenses.



LES BUDGETS ANNEXES

I- RESTAURANT ENTREPRISE

Les dépenses 2018 de 359 877.17 € sont couvertes par la subvention du budget principal à hauteur de 291 020.53 € (soit 81 %), le reste provenant de la vente des repas aux bénéficiaires (19 %).

En €	2017	2018	Evol. 2017/2018
DEPENSES	376 107.81	359 877.17	- 4.32 %
Charges à caract. général	189 750.11	181 691.54	- 4.25 %
Charges de personnel	184 958.68	176 151.11	- 4.76 %
<i>Autres charges diverses et exception</i>	<i>1 399.02</i>	<i>2 034.52</i>	<i>+ 45.39 %</i>
RECETTES	376 107.81	359 877.17	- 4.32 %
Vente repas et exceptionnelles	70 499.05	68 856.64	- 2.32 %
Subvention équilibre budget principal	305 608.76	291 020.53	- 4.77 %

- La section de fonctionnement présente un solde d'exécution annuel de 0 €
- La section d'investissement présente un résultat d'exécution annuel de 80.01 €.
- Compte tenu des résultats reportés 2017 (-0.43 € en fonctionnement et 2 139.44 € en investissement), le résultat de clôture 2018 est de : 2 219.02 €.

II-POMPES FUNEBRES

En €	2017	2018	Evol. 2017/2018
DEPENSES	685.03	677.25	- 1.14 %
Charges de personnel	685.03	677.25	- 1.14 %
<i>Autres charges diverses</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>Sans objet</i>
RECETTES	778.27	823.25	+ 5.78 %

La section de fonctionnement présente un excédent annuel de 146 €. Compte tenu du résultat 2017 reporté de 14 764.32 €, le résultat est de 14 910.32 € à la clôture de l'exercice 2018.